RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Mme Emmanuelle VERGNOL
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Didier PRAT
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 25 - EV/DP/NF – 027

Monsieur Le Maire
Mairie
9 Place de la Bascule
48230 CHANAC

Aurillac, le 9 janvier 2025

Objet : Projet de révision allégée n° 2 du PLU.

Monsieur Le Maire,

Par courrier du 25 novembre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision allégée n° 2 du PLU de votre commune.

La commune de CHANAC est incluse dans :

- l'aire géographique de production du lait et de transformation des AOP fromagères "Bleu des Causses" et "Roquefort",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau de Lozère", "Génisse Fleur d'Aubrac", "Pérail" et "Volailles du Languedoc".

La révision simplifiée n° 2 a pour objet :

- un basculement de quelques parcelles en zone AA (inconstructible) en zone A* (constructible) afin de faciliter des projets agricoles actuellement bloqués et d'accueillir de nouvelles exploitations,
- à l'inverse le classement de quelques parcelles en zone A* actuellement en zone AA,
- une évolution de la répartition de la surface, avec une augmentation de 2,36 ha de la zone A* et une baisse de 2,36 ha de la zone AA.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 48